

sur les conflits d'idées entre l'entreprise privée et le socialisme. C'est depuis de longues années une source de divergences et, sans aucun doute, il continuera d'en être ainsi pendant longtemps encore. Cependant, on a donné à entendre que le gouvernement, en établissant une commission royale, manque de sincérité. Je ne parle ici qu'en mon nom personnel. Ayant été associé à cette industrie pendant un certain temps, je veux qu'un certain point soit bien entendu. Naturellement, ce serait manquer d'honnêteté que de ne pas reconnaître que les producteurs s'inquiéteraient passablement de tout retard prolongé, comme celui qui pourrait résulter de longues séances d'une commission royale. Cette réserve faite, cependant, je puis dire avec une égale sincérité que l'établissement d'une commission royale chargée de la réglementation méthodique de l'industrie du gaz et du pétrole en ce qu'elle intéresse, non seulement les consommateurs, mais aussi les producteurs, est préconisé depuis une vingtaine d'années. En effet, la première demande en ce sens remonte à l'époque où l'industrie naissante a proposé qu'une commission fédérale assume une autorité à peu près analogue à celle que possède aujourd'hui la commission fédérale de l'énergie des États-Unis.

Que pourrait accomplir une commission comme celle qu'on établit maintenant? Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (l'honorable M. Hamilton) a expliqué qu'un des résultats auxquels cette commission pourrait aboutir serait l'établissement d'une commission de l'énergie qui pourrait élucider et déterminer la ligne de conduite future de l'industrie du pétrole et du gaz en ce qu'elle intéresse, non seulement les producteurs, mais aussi les consommateurs, secteur également important de l'économie canadienne. Si la question de sincérité se pose, je puis dire que c'est là le premier et le principal objectif qu'on envisage en établissant cette commission. Ce but sera incontestablement atteint si nous avons la patience d'attendre les résultats.

Cependant, je tiens à dire aux membres de la Chambre que l'étude de ces questions par la commission retardera inévitablement l'expansion de l'industrie du pétrole et du gaz,—que le gaz soit acheminé vers le marché national ou vers le marché étranger,—et qu'elle aura de graves répercussions sur cette industrie très importante pour le Canada. Aucun membre de la Chambre ne saurait prétendre qu'il est possible de garder ce produit

[M. Smith (Calgary-Sud).]

dans le sol pour le mettre, au besoin, à la disposition des seuls consommateurs du Canada, simplement en tournant un robinet. Il est important de se rappeler que les réserves connues de gaz au Canada s'établissent actuellement à environ 24 trillions de pieds cubes et que nous découvrons de nouvelles réserves au rythme d'environ deux trillions de pieds par année, de sorte que, d'ici vingt-cinq ans, nous pouvons nous attendre que nos réserves s'établissent à environ 74 trillions de pieds cubes. Quand on connaît ces chiffres, on comprend que les Canadiens n'ont pas à s'inquiéter des besoins nationaux, présents ou futurs.

Cette commission de l'énergie qui pourrait être établie à la suite des constatations de la commission royale pourrait, entre autre chose, déterminer à quelles fins,—ces réserves de gaz pourraient être utilisées le plus profitablement. Comme je l'ai signalé, même si l'on ne tient compte que des réserves actuellement connues au Canada, nous pouvons plus que répondre à la demande canadienne. Par conséquent, en examinant cette question qui a tant d'importance pour l'économie de l'Alberta et de la Saskatchewan, il est évident que nous devons compter sur l'exportation du gaz naturel, que le pipe-line appartiennent à des particuliers ou à l'État. Mais, si l'on veut faire un pas de plus, quelles sont les meilleures mesures à prendre à l'égard de l'exportation de ce gaz?

Il y a au Canada, convenons-en, un petit nombre d'organismes jouissant d'une autorité limitée. La Commission albertaine de conservation du gaz, qui suit une ligne de conduite généralement acceptée aussi bien par les producteurs que par les consommateurs, nous donne un bon exemple à suivre. Nous avons une conférence des ministres des Mines, qui étudie ces questions d'année en année, et nous avons un certain nombre de règlements dans les trois provinces. Or je pense que si cette Commission de l'énergie examinait l'histoire de ce groupe d'organismes, ainsi que les réclamations des groupes de consommateurs, elle pourrait mettre au point une étude provisoire dans l'intérêt tant des producteurs que des consommateurs. Le rapport qui serait ensuite rédigé cristalliserait la première politique canadienne à l'égard du pétrole et du gaz.

Étant donné qu'il est six heures, nous pourrions peut-être ajourner le débat.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)